

COMPTE RENDU de la réunion du mercredi 30 octobre 2024

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC VANILLE DE TAHITI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

La réunion débute à 9 h 3, sous la présidence de M. Tafai, Mitema Tapati.

Président	M. Tafai, Mitema Tapati	présent	
Vice-président	M. Tevahiarui Teraiarue	présent	
Secrétaire	M ^{me} Marielle Kohumoetini	présente	
Membres	M. Ruben Teremate	présent	
	M. Félix, Hoa Tetua	absent	Procuration à M. Tafai, Mitema Tapati
	M. Edwin Shiro-Abe Peu	présent	
	M. Ah Ky Temarii	présent	
	M ^{me} Joëlle Frebault	absent	
	M. Tahuhu Maraeura	absent	
Non-membres	M. Pierre Terou		
	M ^{me} Hinamoeura Morgant	arrivée à 9 h 9	
	M ^{me} Thilda Garbutt	arrivée à 9 h 29	
	Harehoe		

Représentant du ministère en charge des relations avec l'assemblée de la Polynésie française :
M. Micael Taputu, chargé de mission.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC VANILLE DE TAHITI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

(Lettre n° 5798/PR du 11-9-2024)

Présenté par M. Tevahiarui Teraiarue

Défendu par :

- M. Patrick Kaiha, chef de cabinet du ministre de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale
- M. Terupe Salmon, responsable administratif et financier de l'établissement public Vanille de Tahiti
- M^{me} Meheata Tapare, comptable de l'établissement public Vanille de Tahiti

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

M. Ruben Teremate : *Tā'u uira'a mātāmua, nō ni'a i teie rā'au tā tātou parau nei « abamectine » tē tu'uhia i ni'a iho. Mai te huru ra ē, terā rā'au, nā teie tāpau pa'i e fa'ahaere i roto i te mau rau'ere, 'e 'ia oti e riro mai teie rā'au tanu i te ha'apa'ora'a 'ore. E Nehenehe ānei 'outou 'e pāhono mai i te tahi mau ha'apāpūra'a i ni'a iho ?*

M. Terupe Salmon : Nous n'utilisons pas ce médicament au sein de l'ÉPIC vanille ; je ne connais donc les pratiques des producteurs de la filière, et je n'ai aucun élément à ce sujet.

M. Patrick Kaiha : Pour traiter la vanille, on utilise le plus souvent la bouillie bordelaise. C'est cette solution, qui donne une teinte bleue quand on l'aspersionne, qui est employée pour lutter contre les champignons.

Par contre, si les vaniculteurs utilisent d'autres produits recommandés, on ne peut pas les en empêcher, surtout si ces produits sont plus efficaces. Mais, avant chaque récolte, un échantillon de leurs vanilles mûres est prélevé et analysé par la DAG de Papara, afin de s'assurer que ces vanilles sont propres à la consommation. Sinon elles sont retirées des lots de préparation, surtout pour l'export, et même pour nous. Normalement, une analyse est faite pour tous les producteurs de vanille quand ils vendent leurs gousses, et cela est pour le moment pris en charge par l'ÉPIC vanille, qui réalise l'analyse sur les produits alimentaires aux rives.

Mais l'abamectine, maintenant, si les autres l'utilisent, on ne peut pas les en empêcher. Cependant, je sais que c'est dangereux.

M. Tevahiarui Teraiarue : On laisse passer ?

M. Patrick Kaiha : On ne laisse pas passer, tant qu'ils respectent la dose prescrite sur les bouteilles normalement, parce qu'on l'utilise aussi pour traiter les tomates, les concombres et maintenant dans la vanille aussi.

Soit on retire ce produit du commerce, mais ça, c'est une discussion à avoir avec tous les professionnels. Déjà, le ministère a fait retirer beaucoup de produits qui peuvent nuire à la santé de la population.

Le président : *'Ua oti Ruben ? E hi'o paha terā rā'au ? E hi'o maita'i.*

M. Ruben Teremate : On va vérifier ça.

M. Ah Ky Temarii : Le laboratoire d'EVT à Raiatea a obtenu la certification ISO 9001 pour les activités de gestion des ressources biologiques. Pourtant, des plantes de vanille virosées ont été distribuées aux vaniculteurs malgré cette certification. Comment cela a-t-il pu se produire et qui en est le ou la personne responsable ?

M. Terupe Salmon : Dans un premier temps, le laboratoire a obtenu une certification ISO 9001 par rapport à son travail de recherche et de conservation des ressources biologiques. Si des lianes virosées ont été livrées à des vaniculteurs, ce problème-là vient du fait qu'en amont, les lianes qui ont été sélectionnées pour être envoyées n'ont pas été identifiées comme porteuses d'une maladie. Si c'est avéré, le problème vient de la fourniture des lianes et du manque de détection de la maladie présente sur ces lianes.

C'est-à-dire qu'en fait, les maladies ne s'expriment pas visuellement dans tous les cas, il faut certaines fois faire des analyses. Quoi qu'il en soit, les lianes qui sont envoyées aux vaniculteurs ne sont pas envoyées par le laboratoire, elles sont envoyées par nos antennes, principalement par notre antenne de Raiatea à Hamoa. S'il y a eu des soucis, il faut que les vaniculteurs nous les remontent, déjà pour qu'on remplace les lianes — défectueuses, j'allais dire — mais malades, et ensuite qu'on isole, parce qu'on a un suivi de la provenance des lianes. On sait sur quels tuteurs les lianes ont poussé, et on peut ensuite contrôler que les tuteurs ne sont pas plus virosés.

M. Ah Ky Temarii : *Te vāhi fifi rā, 'ua 'ōperehia pa'i. 'Ua haere nā roto i te mau feiā fa'a'apu. Te aura'a, te fifi ra ia te feiā fa'a'apu i roto i terā 'āfata vānira tā 'outou e 'ōpere ra.*

M. Terupe Salmon : Alors c'est déjà dans la pratique de l'établissement de remplacer gratuitement les lianes, si elles ont été fournies en étant déjà malade. On peut les remplacer et, évidemment, on s'excusera auprès des vaniculteurs qui ont été touchés. C'est-à-dire qu'en fait, encore une fois, on ne peut pas voir à 100 % et être sûr à 100 % que les lianes sont saines ; il faut faire des tests. Visuellement, on fait des tests sommaires, on va dire, avant de les expédier chez les agriculteurs. Mais si elles sont malades, on peut les remplacer.

Le président : *E 'imi iho ā ia te rāve'a.* J'ai déjà entendu ça quelque part, mais ça n'a jamais été remplacé.

M. Terupe Salmon : Moi, à ma connaissance, ça l'est. Pas plus tard que la semaine dernière, on a eu des retours sur des lianes malades qui ont été remplacées dans la foulée.

Le président : Oui, maintenant, mais c'est devenu une habitude.

M. Terupe Salmon : Je ne sais pas comment les procédures étaient faites dans le passé. Ce qui est intéressant pour vous de noter, c'est qu'il y a eu des périodes où on était à court de lianes. Donc si on n'a pas de production suffisante de lianes, on ne peut effectivement pas les remplacer. Cette période est derrière nous, on est à même de remplacer les lianes qui sont malades aujourd'hui.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Je lis ici « en 2023, des analyses de pesticides dans la vanille préparée ont été effectuées sur 200 échantillons » : 185 sont bons mais 25 sont en dépassement de LMR — je parle des pesticides. A-t-on éliminé ces lianes ?

M. Terupe Salmon : Ces échantillons qui ont dépassé la limite maximum résiduelle sont écartés de la vente. Il est interdit de vendre de la vanille préparée qui ne respecte pas les normes en matière de LMR, elles sont donc détruites.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Êtes-vous sûrs que le producteur ne la revendra pas en dehors de la chaîne ?

M. Terupe Salmon : Absolument, parce qu'on les saisit et on les détruit.

M. Tevahiarui Teraiarue : Par rapport aux vaniculteurs *natura*, on constate que cela fait 20 ans que les ombrières ont beaucoup de maladies. Est-on prêt dans les 10 ans à venir à affronter ces maladies ? Parce qu'il n'y a pas de *rā'au* pour les soigner.

Patrick Kaiha : Actuellement, le centre de ressource biologique est en train d'étudier un mycorhize psychoderma — trois souches — qui permet aux vanilles de vivre avec plus de résistance aux champignons. Normalement, Sandra Lepers est en train de finaliser cette étude pour qu'on puisse l'intégrer dans le compost. En général, ce sont des champignons qui agressent le plus souvent le vanillier, surtout quand il est en contact avec le sol. Le nouveau protocole de tuteurs va donc diminuer l'impact de ces champignons. C'est pour cela qu'il faut isoler du sol *via* une dalle en béton pour diminuer cet impact.

Ce qui est intéressant dans la nature, c'est qu'il y a tellement de plantes autour du tuteur naturel de l'arbre que ces champignons agressent d'abord ce qu'il y a autour avant de venir attaquer le vanillier. Au contraire, dans une culture *indoor*, comme sous vivrière où souvent la pluie est très présente ou l'humidité, ils n'ont pas d'autre alternative que d'attaquer le vanillier. Maintenant, il faut qu'on lutte avec un moyen naturel, non plus avec des produits chimiques comme l'abamectine qui est une des solutions pour pouvoir contrecarrer cela.

Le futur dispositif de culture que l'ÉPIC va mettre en place sont des serres où l'on contrôle la pluie. Quand il pleut, la pluie ne rentre plus comme dans une ombrière. Normalement, il y aura moins de chute dans la production. Au lieu d'avoir 30, 40, voire 50 % de pertes parce que les chutes de gousses sont conséquentes, on pourra estimer peut-être entre 10 et 15 % de pertes. Et en même temps, comme on avait vu avec Moutame, il y aura l'aide pour installer à l'intérieur des ombrières ces mini tunnels sous les lignes de culture pour temporiser l'eau. Voilà à peu près ce qu'on essayera de faire.

Le président : Ce qui est regrettable, cela fait 20 ans maintenant que l'on est toujours en phase d'étude avec l'ÉPIC vanille. C'est un record mondial.

M. Ah Ky Temarii : Combien de jours de congés annuels bénéficient les agents de l'établissement ?

M. Terupe Salmon : Deux jours et demi par mois qui se cumulent. Et le problème qui s'est posé en 2023, c'est que beaucoup d'agents avaient capitalisé leurs congés, donc il y a eu une campagne à partir de 2023 d'utilisation des congés. En gros, la direction a donné les instructions pour que les agents épuisent tout leur reliquat de congés. Aujourd'hui, la situation est saine à ce niveau, plus personne n'a de reliquat trop important en termes de congés.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Je reviens sur ce qu'a dit Tapaty. Vingt ans, toujours en phase d'étude. Quand on compare aux années 1950 ou 1960 où la Polynésie exportait 300 tonnes de vanille avec les moyens de l'époque, avec les moyens modernes aujourd'hui, on est à la traîne et il faut mettre 20 ans pour trouver la bonne vanille. Y a-t-il une explication ? Est-ce dû au climat, au changement de climat, la température a-t-elle augmenté ? Peut-on avoir un peu plus d'informations ?

M. Terupe Salmon : Je suis d'accord avec votre constat. Je pense qu'il y a eu des mutations. On le sait tous, il y a eu des mutations de notre société entre 1950 et aujourd'hui qui ont fait que peut-être que le métier de vaniculteur est devenu moins attrayant tel qu'il était avant l'installation du CEP, par exemple.

Quoiqu'il en soit, sur les résultats de la filière aujourd'hui, comme cela vous a été présenté la semaine dernière, vous avez vu que le Pays et l'ÉPIC ont mis les moyens pour permettre aux vaniculteurs le développement de la filière. Néanmoins, la difficulté est un peu générale au niveau agricole. J'ai assisté au conseil d'administration du CFPPA lundi matin, le centre de formation agricole, et il y avait la DAG, la CAPL et on a tous fait le constat qu'il y a une difficulté sur le fait d'attirer les jeunes vers les métiers agricoles. Je pense que cela représente une partie de la réponse au pourquoi on n'arrive pas à retrouver les niveaux de production qu'on a connus dans le passé. Peut-être qu'il y a d'autres raisons qui font ces difficultés de réobtenir des résultats importants, mais au sein de l'ÉPIC vanille, on a mis en place le plan qu'on vous a présenté et on espère faire participer en tout cas à l'augmentation de la production au niveau local et avoir les moyens financiers pour inciter de plus en plus de personnes à le faire. Cela va passer par beaucoup de communications, je pense, pour rendre le métier attrayant. C'est ce dont on a discuté lundi matin, et pas que le métier de vaniculteur, mais le métier d'agriculteur en général. Cela va

demander beaucoup de travail, mais je pense qu'on peut y arriver si on trouve les bons éléments de communication.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Merci pour ces explications. Je suis peut-être un peu têtu, mais je ne suis pas tout à fait convaincu. C'est le fait qu'il faut mettre 20 ans, c'est beaucoup de temps.

M. Terupe Salmon : Rien n'est facile. De toute manière, il faut qu'on mette les efforts, les moyens pour y arriver et il faut qu'on essaye en tout cas. Je suis là depuis beaucoup moins de 20 ans. Concrètement, cela fait quatre mois et j'observais ce qui s'est passé. J'ai eu accès un peu à l'historique de ce qui s'est passé. Je pense que les caps qui ont été choisis dans le passé n'étaient pas forcément orientés. Alors peut-être que dans le discours, ils étaient orientés vers l'augmentation de la production, mais dans les faits, les instructions et directives qui étaient données à l'ÉPIC vanille n'étaient pas centrées sur cet objectif. C'est mon analyse personnelle. Je pense qu'on peut faire les choses différemment pour soutenir un peu plus cette production de la filière.

M. Patrick Kaiha : Il faut savoir que depuis 20 ans, l'établissement Vanille de Tahiti était plutôt un service administratif, il ne faut pas l'oublier. Malgré que sa mission de service public fût la recherche, le développement, la production de gousses, la production de lianes, la mise en place des protocoles de qualité, il a plus passé son temps à fournir les aides et à gérer des problèmes personnels. C'est la réalité. Au bout de 20 ans, nous sommes arrivés au constat qu'il y a vraiment un dysfonctionnement, surtout les cinq dernières années. Depuis 2017-2018 à maintenant, il y a eu un laisser-aller dans le management et autres qu'on a d'ailleurs découvert *via* le rapport, les audits, même la CTC jusqu'à dire qu'il fallait quasiment fermer l'établissement.

Mais maintenant, son nouvel objectif va mettre en place les techniques de production. Et ces techniques de production seront bénéfiques pour les vaniculteurs qui sont en place et les futurs qui vont venir. On va s'y attabler, on ne va pas changer de cap. Maintenant, il doit faire son travail d'ÉPIC vanille, de mettre en place des techniques culturales qui font en sorte que ce soit rentable pour le Pays et aussi pour les producteurs parce que l'on doit générer de l'activité économique et surtout de la fiscalité pour le Pays, le ministère y tient. Normalement, c'est le nouveau cap qu'on doit mettre après à partir de 2025.

M. Terupe Salmon : C'est-à-dire que, concrètement, un ÉPIC est censé générer des revenus. Jusqu'à présent, ça n'a pas été le cas, vous le savez. Je te remercie donc de cette question parce qu'elle me donne l'opportunité de vous le dire.

Nous avons mis en place un plan qui va nous permettre de générer des revenus, et pour que cela fonctionne, on a besoin de votre soutien. Dans le passé, il y a eu des directives qui ont été données qui ne mettaient pas forcément l'accent sur l'indépendance financière. Aujourd'hui, on vous propose d'arriver à un moyen où on n'a plus besoin de subvention d'exploitation et où on génère des revenus qui nous permettent de soutenir la filière. Pendant 20 ans, ça n'a pas été l'objectif des politiques passées, on va dire, et aujourd'hui, c'est ce que nous vous proposons. Et pour qu'on puisse mener à bien cette mission, on a besoin de votre soutien.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Déjà, c'est dommage qu'il n'y ait pas la directrice. Je n'ai pas pu assister à la réunion d'information la semaine dernière, mais cela aurait été l'occasion pour moi de peut-être lui dire aussi ce que je pense suite à ce qu'elle a dit sur Tahiti Infos que nous, en tant que représentant, n'avons rien à dire sur la gestion de l'ÉPIC vanille. Je lui dirais qu'effectivement, on n'est pas à sa place, mais on a quand même notre mot à dire dans la mesure où on a été élus du peuple. Quand il y a un problème au niveau des vanilleraies, on ne va pas voir la directrice, ce sont nos élus qui sont tout de suite interpellés. Donc ça, j'aimerais vraiment, Terupe, que tu lui passeras le message. Merci beaucoup.

Et mon autre question... J'avais souhaité que cela fasse l'objet d'une question écrite et je me suis dite que je n'allais peut-être pas faire ça, c'était un peu tendu. Mais si je l'avais fait, ma question était : suite au signalement de détournements de fonds publics et de harcèlement moral, quelles sont les mesures qui ont été prises par l'ÉPIC vanille et le ministère ?

Le président : Comme tu l'as dit, la semaine dernière, on a épuisé toutes ces questions de fond en comble. Je me dis que la directrice a passé un...

M^{me} Hinamoeura Morgant : Un sale quart d'heure.

Le président : Oui, on peut le dire comme cela. Les élus qui étaient présents n'ont pas mâché leurs mots. Et pourtant, j'avais dit au début de la session que cette rencontre n'était pas un jugement, mais c'est vraiment devenu un jugement ce jour-là. Cette question a été posée, si aujourd'hui on peut te répondre, pourquoi pas ?

M. Terupe Salmon : Je vais essayer de faire court. Alors, en fait, les faits que vous dénoncez se sont passés en 2022-2023. Il y a eu des réponses, notamment deux audits internes qui ont été apportées. Concernant l'affaire de détournement, je crois que la justice doit faire son travail à ce niveau-là. En ce qui concerne les cas de harcèlement, la situation est aujourd'hui très calme à ce niveau. On n'est plus dans la situation qui avait été dénoncée à l'époque, c'est-à-dire que les mesures ont été prises pour que cela s'arrête. C'est ça. Mais, pour faire court, c'est très calme aujourd'hui et tout va bien.

Le président : Je complète aussi. Dès que nous avons pris en charge les affaires du Pays l'année dernière, nous sommes même allés à Raiatea avec le cabinet du ministre. Nous avons émis des recommandations à tous les agents de l'ÉPIC, accompagnées d'une feuille de route claire. Cela a abouti sur ce que nous avons fait la semaine dernière.

Aujourd'hui, je voudrais vous demander si nous pouvons nous concentrer sur les textes d'aujourd'hui et faire la continuité, parce que, comme nous l'avons dit la semaine dernière, nous allons restructurer l'ÉPIC Vanille. Nous n'allons pas seulement restructurer les matériels, mais aussi le personnel. Nous ne pouvons pas restructurer la forme sans toucher au fond. Donc, de fond en comble, nous allons revoir l'ÉPIC Vanille, et nous allons même changer son nom. Je vous préviens qu'aujourd'hui, nous avons même le pouvoir de supprimer l'ÉPIC Vanille dans cette commission, mais nous ne le ferons.

M. Ruben Teremate : Je reviens un peu sur le constat d'Ah-Ky par rapport aux congés. Il me semble que c'est un constat qui s'étend sur trois ans. Mais, au bout de deux ans, tous les congés non pris sont normalement éliminés.

M. Terupe Salmon : Alors, tout dépend de la pratique interne, en fait. Effectivement, il y a des règles qui doivent normalement être suivies en la matière, mais certaines fois des dérogations sont accordées un peu partout, et c'est le cas dans le tout le pays. Ces dérogations avaient été accordées à l'époque, et le ménage à ce niveau-là a été fait à partir de 2023. Aujourd'hui, la situation est saine.

M. Ruben Teremate : Sinon, ma question : je ne sais pas s'il faut en discuter aujourd'hui ou si cela a été déjà dit la dernière fois, j'ai un peu oublié. C'est par rapport aux deux recours déposés par l'EVT concernant le directeur. Je ne sais pas si nous en avons parlé l'autre fois.

M. Terupe Salmon : En fait, il y a eu deux recours faits par l'établissement par rapport à des accords avec des avenants conclus avec des agents, ainsi qu'un recours fait par un agent licencié. Actuellement, ces trois cas sont traités par le tribunal, donc la procédure est toujours en cours. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire que cela va dans un sens ou dans un autre. Pour l'instant, nous sommes dans l'attente que le tribunal statue.

M. Tevahiarui Teraiarue : Je voulais juste revenir sur la réalisation de cinq sessions de formation de brevet préparateur. Est-ce que les 63 futurs préparateurs sont en cours pour leur projet ?

M. Terupe Salmon : Alors, pour participer à ces sessions de formation, il faut dans un premier temps disposer d'une surface de production. Les demandes sont tellement importantes que nous ne pouvons pas prendre tous ceux qui demandent à passer le brevet. En ce moment, nous sélectionnons donc des gens qui ont déjà une production. En fait, pour être producteur de vanille, tu n'as pas besoin d'avoir un

brevet. Par contre, pour être préparateur, la réglementation prévoit que tu aies un brevet et un agrément. C'est ce qui permet de vendre la vanille préparée. Donc, tous les stagiaires qui ont passé les formations en 2023 et obtenu le brevet de préparateur sont désormais en mesure de vendre leur production.

M. Tevahiarui Teraiarue : Mais ce que je constate, c'est qu'il y a des jeunes qui, selon le critère donné par l'ÉPIC, doivent avoir au minimum leur *fa'a'apu* vanille. Or, je vois que c'est l'inverse : certains viennent juste pour se former pour être acheteurs.

M. Terupe Salmon : Alors, si tu connais personnellement des cas de ce genre, je suis intéressé, parce que je peux te dire qu'aujourd'hui, j'assiste à la mise en place des formations. Une formation est d'ailleurs prévue ces jours-ci à Huahine, et j'entends que l'on répond aux personnes qui font des demandes que, si elles n'ont pas de production, elles devront revenir l'année prochaine. Encore une fois, c'est parce que nous ne pouvons pas prendre tous les demandeurs. Nous avons des gens qui nous disent franchement : « Écoute, moi je suis intéressé, je n'ai jamais fait de vanille, mais j'aimerais bien quand même, juste pour ma culture personnelle. »

Ce qu'il faut savoir, c'est que nous faisons appel à un prestataire, le CFPPA, pour assurer les formations théoriques et même pratiques, et cela a un coût. C'est pour cette raison que nous avons mis en place des critères de sélection, limitant l'accès aux formations aux gens qui ont déjà une production. C'est ce qui se passe aujourd'hui, en 2024. Maintenant, si tu connais des cas de gens ayant passé les formations sans production, je suis intéressé à regarder en détail ce qui a pu se passer.

M. Tevahiarui Teraiarue : Pour moi, il faut davantage de formations pour tous les vaniculteurs. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'ils produisent leur vanille et la préparent. Dans les années à venir, l'objectif ne devrait pas seulement être de produire la vanille pour la revendre aux acheteurs. On sait très bien que les acheteurs gagnent 70 % sur ta vanille. Mais est-ce que l'ÉPIC prévoit, dans les années à venir, de *booster* nos vaniculteurs à planter davantage de vanille, à la préparer eux-mêmes et, plus tard, à vendre leur vanille ?

M. Terupe Salmon : Effectivement, tous ces sujets sont en réflexion, parce que nous connaissons l'importance de la formation. Aujourd'hui, nous axons nos efforts de formation sur les brevets de préparateur de vanille, parce que c'est quelque chose qui est dans la réglementation du Pays. C'est-à-dire que si nous ne formons pas les gens et ne leur donnons pas de brevet, ils n'ont pas du tout le droit de vendre, selon la réglementation actuelle des lois du pays. Ce n'est pas le cas, par exemple, pour la production. Mais, nous avons conscience qu'il faut proposer plus de formations pour les producteurs, et nous sommes en discussion avec le CFPPA pour prévoir des formations dédiées aux producteurs dès l'année prochaine.

Concernant ensuite la différence de revenus entre les producteurs et les préparateurs (ou exportateurs), nous avons fait des propositions au ministère, au sein de l'ÉPIC Vanille. Comme j'en ai parlé vite fait la semaine dernière, nous envisageons de fiscaliser la vanille exportée de manière similaire à la perle, de sorte à avoir des revenus redistribuables aux producteurs. Cela permettrait de réduire le fossé entre le prix de vente des producteurs et le prix appliqué par les exportateurs. En gros, on va taxer les exportateurs (les *'ona*) pour redistribuer les revenus sous forme de subvention. Nous avons déjà chiffré les revenus potentiels de cette mesure et proposé cette initiative. Ensuite, ce sera au gouvernement et à vous de décider de ce que vous voudrez faire à ce niveau-là.

M. Ruben Teremate : Là, j'ai entendu un peu les conversations. Pour moi, tout ce qui s'est passé, je crois qu'il faut laisser passer. Mais, je crois que certains ont profité du système, et ces problèmes-là n'ont pas été réglés. Mais comme tu l'as dit, en 2025, nous allons essayer d'améliorer les conditions pour tous les cultivateurs de vanille, en améliorant dedans.

Comme mon copain vient de dire, concernant les préparations, il ne faut pas qu'un autre s'enrichisse sur notre dos. Je crois que c'est à nous de voir tout ça, avec le président Tapati. C'est un problème dont il

faut parler, c'est vrai. Ce n'est pas entièrement de leur faute non plus, hein. Je crois que c'est à nous de voir comment réagir.

M. Tevahiarii Teraiarue : C'est pour cela que je demande, et je le redis encore : il faut mettre en place un prix plancher pour les vaniculteurs.

M. Terupe Salmon : Alors, pour ce qui est des prix, la régulation n'est pas de notre compétence. Nous pourrions vous faire des propositions à ce sujet, mais cela n'est pas du tout de la compétence de l'ÉPIC Vanille.

Pour rebondir et répondre un peu à ce que tu disais, je ne sais pas si vous êtes familier avec la politique agricole commune de l'Union européenne, c'est une politique qui vise justement à indemniser les producteurs à la source. Cela existe aussi aux États-Unis (à Farm Bill). Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que la PAC (Politique agricole commune) est un fonds énorme qui alimente les agriculteurs par rapport à leur production, aux surfaces qu'ils ont, etc. Bon, cela a un coût, parce que pour avoir un fonds comme la PAC, il faudrait taxer les exportateurs, voire les revendeurs, etc. Mais ce type de dispositif existe dans le monde pour dédommager le producteur, celui qui supporte la charge de la production.

Je pense que ce sont des pistes de réflexion que vous devriez avoir. En tout cas, c'est celle que je vous propose, mais bien entendu, nous ne pouvons pas décider à votre place de toute façon.

Le président : Le problème aujourd'hui, et cela dure depuis trop longtemps, c'est que je suis propriétaire de la vanille, c'est moi qui ai sué, c'est moi qui ai travaillé. Et en fin de course, un autre, un fainéant, vient me dire : « voilà le prix de ta vanille. » Cela a toujours été comme ça. Ce que je propose, c'est qu'à partir de janvier, on arrête tout ça. Deuxièmement, dès juillet, il faudrait donner gratuitement des serres aux nouveaux producteurs de vanille. Hé !... Après tout, si on peut faire du 70 % et 30 %, pourquoi ne pas envisager un certain temps pour offrir ces serres gratuitement ? Combien de milliards ont été perdus en 20 ans à cause des 70% et 30 % ? On regrette, mais si on investit pendant cinq ans en offrant les serres gratuitement, on verra combien de milliards cela reviendra avec un nouveau système. C'est ce que je propose.

M. Terupe Salmon : Je n'ai absolument rien contre l'idée. Mais, pour éclairer votre réflexion, voici ce que vous devez savoir — je vous en ai parlé vendredi dernier : sur la période 2004-2024, le Pays a injecté 1,2 milliard de francs d'aide publique dans l'installation de kits d'ombrière. Ces 1,2 milliard représentent 35 hectares et surtout 147 000 tuteurs. En prenant l'hypothèse basque qu'un tuteur produit un kilo de vanille, cela voudrait dire qu'aujourd'hui nous devrions produire 147 tonnes. Normalement. Or aujourd'hui, on est plutôt proche des 30-40 tonnes.

Pour alimenter votre réflexion, il faut également que vous ayez conscience d'une chose : il y a un taux d'abandon. Certains kits de vanille sont installés (avec tuteurs, lianes, accompagnement) mais sont ensuite abandonnés par les gens, ce qui explique en partie cette différence entre ce qu'on est censé produire et ce qu'on produit. De plus, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'hypothèse d'1 kilo par tuteur est modeste. Normalement, on peut obtenir 2, 3, 4, voire 5 kilos par tuteur. Donc, la production attendue ne serait même plus 147 tonnes, mais carrément 300-400 tonnes. Dans votre processus de réflexion sur ce sujet, il faut avoir conscience de cette réalité des taux d'abandon. Je pense que le travail à faire consiste également à rendre le métier attractif pour que les gens y aillent et, surtout, qu'ils y restent.

Le président : Je poursuis un peu ma réflexion. Patrick est un chevronné de la vanille. Donc, à partir de maintenant, quand on lui met des agents pour faire des formations, et ces agents-là, ces vaniculteurs qui vont se former, reçoivent des serres. Après, comme tu dis — combien y a-t-il ? 45 hectares d'ombrières ? 35 hectares d'ombrières ? On a 1 milliard et quelques d'investissements. Et combien en retour ?

M. Terupe Salmon : Sur la période, il est difficile de quantifier cela, parce que la vente de vanille mûre en local va forcément créer de la richesse, au PIB. Mais nous avons quantifié le volume des exportations de vanille préparée, qui s'est monté à environ 8 milliards. Donc, il y a eu 8 milliards de vanille exportée sur la période 2004-2024.

M. Patrick Kaiha : Ce qui veut dire qu'il y a eu des milliardaires grâce à l'ÉPIC vanille. Grâce au pays.

M. Terupe Salmon : Grâce au pays.

Le président : Après, le système que l'on a, tu as l'ÉPIC vanille d'un côté et tu as le producteur de vanille et, de l'autre côté. Ils se rejoignent, mais pourquoi ne pas mettre les producteurs de vanille dans l'ÉPIC vanille ?

Ensuite, comme les producteurs demandent une augmentation du prix plancher à 20 000 F CFP le kilo, au lieu de répondre à cette demande, on pourrait répondre autrement. C'est-à-dire, reverser une partie des bénéfices des dernières ventes aux producteurs.

Donc, cela signifie que le prix du kilo de vanille ne serait plus de 12 000 F CFP, mais avec les retours, il pourrait atteindre 25 000 F CFP. *'Ua oti roa, 'aita e parauparaura'a !*

M. Patrick Kaiha : S'il faut faire cela, il faut modifier l'ÉPIC vanille, au lieu d'être un ÉPIC, il devrait être une SEM.

M. Ah ky Temarii : *Hō'ē uira'a teie tā'u : tē nā'ō ra pa'i teie tapura CTC : « e 'ōpanihia te EVT nō te hō'ē taimē fa'aotira'a ānei, 'aore rā, nō te hō'ē taimē poto noa. Mai te peu pa'i ē, e tupu iho ā teie 'ōpanira'a 'aore rā nei, e aha nei ra i tō 'outou mana'o ?*

M. Patrick Kaiha : Ce n'est pas la première fois que la CTC préconise la fermeture d'un établissement public du pays, mais c'est nous qui décidons, c'est le gouvernement. Avec les élus, nous allons suivre, mais pour le ministre, c'est un plan de restructuration de l'établissement. Cela veut dire qu'il y aura des départs à la retraite et que la masse salariale sera réduite, parce que cela a un coût.

Mais ce n'est pas nous qui décidons au final ; la décision revient aux élus, au Conseil des ministres, et au gouvernement.

M. Terupe Salmon : Pour compléter la réponse de Patrick, ce qu'il faut savoir c'est que la CTC fait cette préconisation sur la base d'éléments. Elle fait donc une recommandation unique : il faudrait fermer l'EVT. Ensuite, elle s'appuie sur les 90 pages d'éléments qu'elle a réussi à obtenir etc. Actuellement, ce rapport est provisoire, parce que nous y avons apporté des réponses. Par exemple, la CTC avance des affirmations gratuites, au hasard, comme : « l'EVT ne dispose pas d'éléments liés au marché international de la vanille ». Nous avons répondu : « bah si, si vous nous les demandez, nous vous les fournissons ; nous avons fait tel rapport en telle année, tel rapport en telle année, etc. » et c'est un exemple, mais nous l'avons fait sur de nombreux points où ils ont dit des choses, comme disait Jacques Chirac, abracadabrantiques.

Nous leur avons même demandé, dans notre réponse : « mais enfin, où avez-vous eu cette information ? Nous avons publié telles informations sur notre site Internet, etc. ». Selon moi, ils se sont basés sur des éléments biaisés. Forcément, si on se base sur des éléments biaisés, la conclusion est mauvaise ; donc, leur conclusion, selon moi, est mauvaise. Mais comme le disait Patrick, ce n'est qu'une recommandation qu'ils font parce qu'ils ont une vision — comment dire — purement financière des choses, alors que vous le savez bien, la réalité ne se limite pas aux finances ; il y a des gens derrière, il y a une filière à soutenir etc.

Voilà ce que j'avais à dire sur le rapport de la CTC. Nous aurons une réponse finale dans les mois qui viennent.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Pour ceux qui abandonne en cours de route, les planteurs de vanille, qu'est-ce que vous faites ? Vous allez récupérer les serres ?

M. Terupe Salmon : On ne peut pas, puisque ces serres sont sur des propriétés privées et qu'elles appartiennent aux vaniculteurs. On pourrait éventuellement leur poser la question, mais on ne peut pas d'autorité, aller récupérer tout ce matériel ; il leurs appartient.

Le président : *Tē vai ra te tahi mau fare e ho'o rātou, terā pa'i mau fatu vānira.*

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Nā tātou tauturu, nā rātou e ho'o.*

Le président : *E aha nō terā mea, terā tuhua tā rātou 70 %, terā mea 'ua tārahu rātou i te moni i te Socredo nō te 'aufau i tā rātou tārahu. Teienei 'ua pe'e tā rātou tārahu, rātou ho'i te fatu ō terā mea.*

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *'Eiaha rā e mo'e nā tātou e tauturu.*

M. Tevahiarii Teraiarue : Pourquoi on est là ? Parce qu'avant, il n'y avait pas de suivi.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : — Je veux que ça soit enregistré — *'Eiaha rā e mo'ehia, nā tātou ato'a e tauturu atu !* — Je veux que ça soit enregistré. —

M. Tevahiarii Teraiarue : Pourquoi on est là ? parce qu'il n'y avait pas de suivi aux producteurs. Et jusqu'à aujourd'hui aussi, je redis encore, il faut que les agents travaillent, ils sont là pour accompagner ces producteurs. Il y a un chez moi à Taha'a, ça fait deux ans qu'il a son kit ombrière, et pendant les deux ans, aucun agent n'est passé pour lui dire comment il faut *tope*, et il attend. Il est venu me demander quelques conseils, et je trouve que ce n'est pas normal, on est toujours là sur ce point-là.

Et je reviens sur les vaniculteurs naturels. C'est vrai, depuis qu'il y a eu l'ÉPIC, on les a mis de côté, ce qui est décevant et je plains ces vaniculteurs jusqu'à aujourd'hui. Mais heureusement, le nouveau gouvernement a remis des aides pour les vaniculteurs naturels, et aujourd'hui ils sont à nouveau motivés pour replanter la vanille naturelle. Je pense qu'il faut aussi se concentrer sur la vanille naturelle, parce que si on regarde le taux, 40 % des producteurs produisent en naturel. Il faut que l'on se focalise aussi sur ces vaniculteurs-là, et pas seulement sur les kits d'ombrières. Nous devons tous nous rassembler, parce qu'aujourd'hui on constate des tensions entre eux. C'est aussi notre rôle de les suivre.

M. Terupe Salmon : Tu as parlé de beaucoup de sujet dans ta question. Sur le sujet que les agents de l'ÉPIC doivent travailler et accompagner, je suis 2 000 % d'accord avec toi. Nous travaillons tous les jours pour rappeler à nos agents que c'est pour cela que nous sommes là, il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Je vais tempérer ce que je viens de dire : il y a un souci qui est en train d'être réglé sur l'engagement des agents. Mais il n'y a pas de souci sur le fait que notre volonté à la Direction est de faire en sorte que le travail soit fait, au bénéfice des vaniculteurs.

Sur le ratio entre la vanille traditionnelle/naturelle et ce que l'on propose, d'après ce que j'avais lu dernièrement, il était un peu inférieur. Effectivement, il y a un regain en ce moment de personnes qui plantent leurs vanilles, leurs lianes sur des arbres etc. Je pense que l'idée des kits ombrières et, à l'avenir, des serres, c'était d'augmenter le rendement et de faciliter la culture. On revient toujours sur ce que l'on disait tout à l'heure, pourquoi il y a ce taux d'abondant si important ?

Comme je le disais tout à l'heure, il y a une transformation de notre société avec l'arrivée du CEP. Si l'on met un jeune face à un choix entre un poste administratif dans un bureau climatisé et un poste de vaniculteurs, souvent ils ont tendance à choisir le poste dans le bureau climatisé. Donc, les kits, les serres

etc., qui facilitent et augmentent le rendement, font partie du travail en faveur — j'en perds mon latin — d'attirer les jeunes vers ces métiers-là.

Si nous leur disons : « regardez, nous allons vous accompagner, cela va être plus simple, vous n'avez pas à crapahuter dans les montagnes, dans les forêts » je pense qu'avec cela et d'autres parties de communication, nous pouvons attirer les jeunes vers ces métiers et les y maintenir.

M. Ah ky Temarii : *Hina'aro pa'i vau e ha'apāpū i te tahi parau. Terā parau tā 'oe e parau ē : « 'ua fa'aru'e te mau feiā fa'a'apu vānira ». Te tau mātou a rave ai i te 'ohipa i te ÉPIC vanille, 'o Émile Brotherson tō mātou ra'atira, 'ua 'āpe'e mātou i te mau feiā fa'a'apu vānira. Nō terā rā mea, 'ua ō te poritita i roto. Te reira tau, te vāhi ia tu'ura'a atu i'ō. 'A rave atu te vānira, 'a tu'u atu i roto i te vari.*

'Āhani e fa'anaho-maita'i-hia i tōna vaira'a, te feiā fa'a'apu vānira, e mana'o vau i teie mahana 'aita rātou e fa'aru'e. 'Eiaha pa'i parau 'o rātou tei fa'aru'e, 'ua tu'uhia rā i te tahi vāhi, 'aita roa atu rātou e tano e tu'uhia i'ō, tō roto i te vari paruparu. Nāhea 'oe e nehenehe e tanu i te vānira i te vāhi tanura'a taro ? 'Ua ō rā te poritita i roto, nā te poritita e tū'ino i teie 'ohipa vānira. Nā mātou te reira tau 'āpe'e noa te feiā fa'a'apu vānira. 'Āhani 'ua hōro'ahia i te tahi tuha'a maita'i nō rātou nō te fa'a'apura'a i tā rātou vānira, i teie mahana, e mana'o ana'e vau, tē fa'a'apu noa ra rātou.

Tāpiri mai i teie ma'i i tupu i roto i te vānira, 'aita i ha'apa'ohia tenā mea i roto i te vanirā. Nō reira, 'aita vau e mana'o 'ua fa'aru'e rātou, nō te mea e'ita rā e mara'a fa'ahou ia rātou e 'atu'atu i tā rātou vanirā, nō te mea tē vai ra tā rātou tuhu'a e fa'aho'i. Terā te mea e nehenehe e tano e parau, 'aita e nehenehe e parau 'ua fa'aru'e rātou. Tō roto rā i te fa'anahora'a nā te reira mea e fa'aru'e ai rātou.

M. Ruben Teremate : Je voudrai revenir sur le compte 471, il apparait encore au bilan depuis 2022. Il cumul un crédit de plus de 26 millions, soit plus 19 millions en plus. À quoi correspondent ces 19 millions ?

M. Terupe Salmon : Merci pour ta question très précise, je vais laisser Meheata, notre comptable, t'apporter un élément de réponse.

M^{me} Meheata Tapare : Parles-tu du compte 471 où il y a 25 millions F CFP ?

M. Terupe Salmon : Des recettes à classer.

M^{me} Meheata Tapare : Ce sont les arriérés par rapport aux autres années. Donc il s'agit des recettes à recevoir : 25 millions F CFP. C'est plus les retenus de garantie par rapport au marché.

M. Terupe Salmon : Marché de fourniture ?

M^{me} Meheata Tapare : Marché de prestation.

M^{me} Marielle Kohumoetini : Tout d'abord, je tiens à remercier le président de la commission de nous avoir apporté un bilan synthétique de la réunion d'information qui s'est tenue le 25 octobre 2024. Je pense que toutes les questions y ont été posées. Aujourd'hui, nous sommes là pour valider le projet de rapport relatif au projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'EVT.

Ce que je retiens, c'est qu'il y a une bonne gestion pour l'année 2023 puisqu'on a un résultat excédentaire. Maintenant, ce que j'ai vu dernièrement sur l'archipel *o te Henua ʻēnana*, il y a des tournées pluridisciplinaires qui sont très, très bien organisées. Elles vont d'île en île, de vallée en vallée et il y a aussi les agents de l'ÉPIC vanille. Les porteurs de projets ou ceux qui travaillent déjà viennent consulter ces agents.

Pour ma part, j'aimerais apporter un regard positif pour les années à venir parce que je retiens que pour la première fois, j'ai même vu les agents de la DICP. J'apprends aussi que ces tournées pluridisciplinaires se font d'archipel en archipel — je parle bien entendu des archipels les plus éloignés — et pour nous les élus, c'est très important de retenir ce côté positif. J'ai fait la tournée avec eux aux Marquises. Beaucoup d'agriculteurs viennent consulter les agents de la DAG. *Mea 'ē* les agents de la DAG, *mea 'ē* les agents de l'ÉPIC vanille.

Donc sur nos questionnements et nos doutes sur les années passées, je vois quand même que le ministère apporte un effort, il faut aussi en tenir compte. C'est à nous à voir, l'année prochaine. Mais en tous les cas, pour l'année 2023, quand je lis la présentation synthétique, on a un rapport financier positif. Maintenant, on va porter un espoir justement pour cette année 2024-2025, mais je remercie quand même tous ceux qui, des services du Pays, se sont déplacés de vallée en vallée dans les îles les plus lointaines de Tahiti. Pour ceux qui abandonnent, ça fait aussi partie de notre caractère à nous. On ne peut pas seulement le reprocher aux agents du Pays. Maintenant, c'est fait. Aujourd'hui, c'est à nous aussi à aller voir notre population pour venir les soutenir et les encourager dans ce sens. Mais en tous les cas, j'ai accompagné les services du Pays, les tournées pluridisciplinaires, et la population vient les rencontrer. Et je trouve ce travail formidable. Ce travail a déjà été initié depuis des années. Aujourd'hui, ça se perpétue mais on a rajouté d'autres services à l'ÉPIC vanille et la DICP pour venir apporter des renseignements à notre population, à nos porteurs de projets.

Voilà, c'est mon avis. Notre pays a besoin justement qu'on pousse le développement économique dans tous les secteurs. Maintenant, je suis d'accord avec tous les élus, il faut que les agents soient présents, et ils le sont. Mais ils ont besoin de nous et c'est à nous aussi à faire notre travail en tant qu'élus. Voilà ce que je voulais apporter aujourd'hui.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *'Ua haru pa'i i terā ra tau ē nā te poritita 'oe e ha'api'i mai e nāhea e tanu i te vānira. 'Ua tupu ato'a tenā mea i roto i te 'ohipa 'upa'upa, 'ua ha'api'i ato'a mai te poritita e nāhea rā 'oe e tā'iri i tā 'oe tītā 'ia tano 'ia au i tōna tari'a.*

Le président : *'Ia au i te rahira'a o tō tātou mau mana'o, tē vai ra te tahi mau parau tā'u e hina'aro e tu'u, te tahi mau anira'a, te tahi mau arata'ira'a.*

Au nom de la commission, je voudrais faire quelques recommandations à mettre dans le rapport et que l'assemblée approuve aussi. Première recommandation, c'est la restructuration obligatoire de l'établissement ; deuxième recommandation, c'est de faire en sorte que les prochaines productions augmentent de manière significative ; troisième recommandation, que le prochain établissement restructuré ne soit plus un centre administratif, mais plus un outil important de développement du Pays ; et quatrième recommandation, que ce nouvel établissement ne soit plus un moyen politique pour tout gouvernement.

E aha te huru ? Tē 'āfaro ra te tari'a 'aore ra 'aita te 'ā'au e 'ana'anatae mai ra ? 'A parau mai mai te mea 'aita e 'āfaro ra.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Tē turu atu ra vau i terā mana'o.*

M. Ah ky Temarii : *Hina'aro vau e tāparu ia 'oe, e nehenehe ānei tātou e tāu'aparau e pae minuti noa hou tātou 'a rave atu ai i te fa'aotira'a, 'ia fa'aātea rā rātou ? 'Eiaha nō te fa'ahuru 'ē i tā tātou 'ohipa, nō te pāroru maita'i rā ia tātou.*

Le président : Peut-on les faire sortir avant le vote ? Parce qu'ils proposent à ce qu'on discute d'abord avant de voter, mais il ne faut pas qu'ils soient là pour la discussion en interne.

(Suspendue à 10 heures 13 minutes, la réunion est reprise à 10 heures 35 minutes.)

Le président : On va essayer de mettre quelques petits réglages avant de voter le compte financier.

Je crois que la question qui a été posée tout à l'heure concernant le compte financier : pouvez-vous nous éclairer un peu plus concernant ce compte-là ?

M^{me} Meheata Tapare : C'est un compte qui regroupe les recettes en attente :

- 451 à 471.54 : il s'agit des recettes provenant des régisseurs, on a donc ici la régie de Raiatea, Tahaa, Tahiti et Huahine ;
- 471.8 : cela regroupe les titres de recettes qui ont été émis à l'encontre de la DAG par rapport aux quote-part qu'on doit recevoir par rapport aux aides ombrières et par rapport aux porteurs de projets et autres clients qu'on doit recevoir. Par exemple, tout ce qui est recettes provenant des formations de brevet préparateur, ils sont inscrits dedans dans les 471.8.

Les 25 millions F CFP regroupent essentiellement la quote-part provenant en attente de la DAG par rapport aux aides agricoles qu'on doit percevoir.

M^{me} Marielle Kohumoetini : Je vais reposer la question de Monsieur Ruben Teremate concernant le compte 471 « *Recettes à classer* » d'un compte d'attente. Celui-ci doit être liquidé au bilan. En principe, s'il apparaît au bilan, c'est que le comptable n'a aucun justificatif ou ne sait pas dans quel compte classer ce montant. Or, depuis le compte financier 2022, le compte 471 cumule un crédit de 26 224 936 F CFP soit plus de 19 475 000 F CFP. À quoi correspondent 19 475 000 F CFP, et pourquoi le compte 471 apparaît encore au bilan depuis 2022 ?

M^{me} Meheata Tapare : En fin de compte, la Paierie reçoit des sous. En attendant qu'on émette le titre de recettes, ils le classent au 471. Donc en 2024, on émet les titres de recettes et cela vient réduire. Voilà, c'est ça l'explication. C'est-à-dire que le régisseur a fait le virement sur le compte de la Paierie, et comme on n'a pas encore émis le titre de recettes, ça apparaît donc dans ce compte au 471.

Ensuite, puisque les comptes se clôturent au mois de décembre à partir du 25, on n'a donc pas encore tous les éléments pour pouvoir émettre les titres de recettes. C'est pour cela qu'on l'appelle « compte d'attente ».

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Là, c'est clair. Tout à l'heure j'étais sceptique. Je ne suis pas comptable, ce n'est pas mon métier. Je nage aussi là-dedans.

M. Terupe Salmon : En fait, on avait confondu.

Le président : C'est bon aussi de prendre un peu de pause pour clarifier les choses.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

Article 1^{er}

L'article 1^{er} ne suscite aucune discussion.

Vote sur l'article 1^{er} :

Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1 procuration)

Article 2

L'article 2 ne suscite aucune discussion.

Vote sur l'article 2 :

Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1 procuration)

Article 3

L'article 3 ne suscite aucune discussion.

**Vote sur l'article 3 :
Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1 procuration)**

Article 4

L'article 4 ne suscite aucune discussion.

**Vote sur l'article 4 :
Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1 procuration)**

Article 5

L'article 5 ne suscite aucune discussion.

**Vote sur l'article 5 :
Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1 procuration)**

Article 6

L'article 6 ne suscite aucune discussion.

**Vote sur l'article 6
Et sur l'ensemble du projet de délibération :
Adoptés à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1 procuration)**

(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 10 h 44.)

LE PRÉSIDENT,

Tafai, Mitema Tapati